

Communiqué de presse

26 juin 2026

La BCE rationalise les orientations prudentielles afin d'en améliorer la clarté et la transparence

- Les principales publications d'orientations prudentielles sont examinées dans le cadre d'un vaste programme de réforme de la supervision bancaire européenne
- La pertinence, l'efficacité et la clarté de l'ensemble des guides, rapports, lettres et méthodologies prudentiels sont évaluées
- Un certain nombre de publications sont interrompues, certaines feront l'objet d'une légère révision et d'autres d'une révision plus approfondie
- La classification des documents d'orientations prudentielles de la BCE est actualisée afin de souligner leur caractère non contraignant et d'assurer la cohérence entre les publications

La Banque centrale européenne (BCE) mène actuellement un examen approfondi de ses publications sur la supervision bancaire afin d'en améliorer la transparence, la cohérence et la facilité d'utilisation pour les banques et les autres parties prenantes, y compris le grand public. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une vaste réforme visant à rendre la supervision bancaire européenne plus efficace, efficace et fondée sur les risques. L'examen soutient ces objectifs en rationalisant les orientations, en clarifiant l'objectif des différents outils de surveillance et en garantissant une communication claire, cohérente et accessible.

L'examen repose sur un inventaire complet des principales publications disponibles sur le site internet de la BCE consacré à la supervision bancaire, qui expriment les attentes prudentielles et fixent les bonnes pratiques. Ces publications constituent un outil essentiel pour la supervision bancaire européenne. Elles expliquent comment la BCE remplit ses missions de surveillance prudentielle et communiquent les attentes prudentielles ainsi que les bonnes pratiques de façon non contraignante.

Elles ne créent pas de nouvelles obligations juridiques et ne remplacent pas les exigences contraignantes prévues par le droit de l'UE ou le droit national.

L'examen englobe environ 130 guides, rapports, lettres et méthodologies. Il a permis d'identifier une quarantaine de documents obsolètes, remplacés ou sans objet, qui ont été interrompus. Ces textes resteront accessibles à des fins de transparence et d'archivage, mais seront clairement annotés comme étant interrompus. Une liste de ces publications est fournie ci-dessous.

Un nombre limité de publications ont été (ou seront prochainement) révisées, par exemple pour clarifier des aspects spécifiques ou pour refléter les évolutions réglementaires récentes.

- Les attentes prudentielles concernant le coussin de gestion (*management buffer*) seront clarifiées dans le guide relatif au processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital. Il sera plus clairement indiqué que ce coussin de gestion correspond à ce qu'une banque considère comme fonds propres nécessaires pour garantir la viabilité de son modèle d'activité. Les autorités compétentes examinent les niveaux de fonds propres fixés par les banques et fournissent des orientations – appelées recommandations au titre du pilier 2 – sur les niveaux qu'elles jugent appropriés. Le coussin de gestion ne constitue pas une exigence prudentielle. Le guide révisé sera publié prochainement.
- L'ensemble du contenu relatif aux attentes prudentielles concernant le facteur de conversion de crédit a été retiré du [guide relatif aux modèles internes](#), l'Autorité bancaire européenne (ABE) élaborant actuellement des orientations sur ce sujet.
- Les références à l'ajustement de l'évaluation de crédit ont été retirées du [guide relatif à la méthode d'évaluation](#) et du [guide relatif à l'évaluation du caractère significatif](#) afin de refléter les nouvelles règles prévues par le règlement sur les exigences de fonds propres (CRR III).

Certaines publications feront l'objet de révisions plus approfondies afin de tenir pleinement compte des évolutions législatives à venir et des commentaires reçus des banques et autres parties prenantes au sujet de ces publications. Des consultations publiques seront lancées lorsque des modifications importantes sont nécessaires. Ce groupe inclura dans un premier temps les publications suivantes.

- Le projet de guide relatif à la gouvernance et à la culture du risque sera remplacé par un rapport exclusivement consacré aux bonnes pratiques. Cette publication est prévue pour le premier trimestre 2027, après la finalisation des orientations révisées de l'ABE sur la gouvernance interne, afin de garantir un alignement complet.
- Le guide relatif aux demandes d'agrément est en cours de révision pour apporter des clarifications supplémentaires sur les questions de procédure et faire expressément référence aux orientations de l'ABE sur une méthodologie d'évaluation commune pour l'octroi d'agréments

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

d'établissements de crédit, s'alignant ainsi sur la pratique actuelle de la supervision bancaire de la BCE. La publication de la version actualisée du guide est prévue au troisième trimestre 2026.

- Le guide relatif à l'efficacité de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques est en cours de révision afin de clarifier davantage les attentes clés, principalement liées au champ d'application du cadre de gouvernance des données d'une banque et à la mise en œuvre d'une architecture de données intégrée. Le guide révisé devrait être publié au quatrième trimestre 2026.
- Le guide relatif aux inspections sur place et aux enquêtes sur les modèles internes est en cours d'actualisation afin de clarifier davantage certains processus, la publication du texte révisé étant attendue d'ici fin 2026.
- Les orientations sur les opérations à effet de levier font actuellement l'objet d'un examen, l'évaluation devant être finalisée d'ici fin 2026.

Enfin, dans le cadre de ces travaux, la supervision bancaire de la BCE a actualisé la [classification des publications prudentielles](#) sur son site internet afin de clarifier l'objectif et l'utilisation prévue des différents types de publications, y compris les guides, les rapports, les lettres et les méthodologies prudentiels, et de garantir ainsi la cohérence entre les publications et la conformité avec le cadre juridique de l'UE.

**Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à [Andrea Zizola](#)
au : +49 69 1344 6551.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France